

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

DECISION N° 2022/ 119 / OBERVATOIRE PARTICIPATION / 1
OBSERVATOIRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE RENNES (35)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le courrier en date du 22 septembre 2022 et le dossier annexé de Nathalie APPERE, maire de RENNES, sollicitant un avis à caractère méthodologique de la part de la CNDP pour l'élaboration d'un observatoire de la participation citoyenne,

après en avoir délibéré,

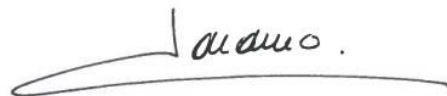
décide :

Article 1 : Mme Karine BESSES est chargée d'émettre un avis à caractère méthodologique relatif au projet d'élaboration d'un observatoire de la participation citoyenne à RENNES.

Article 2 : Mme Karine BESSES remettra son rapport à l'issue de la mission.

Article 3 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO